

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

L'Est lausannois se met au vert !



TABLES DES MATIÈRES

1.	EDITORIAL	3
2.	PLACE À LA NATURE DANS L'EST LAUSANNOIS	4
	Étude « Nature en ville »	4
	Projets de renaturation	5
3.	LA MOBILITÉ EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	6
	Image directrice des mobilités actives	6
	Passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz	10
	Réaménagement multimodal de la route de Lavaux à Lutry et de ses accès	11
	Réaménagement de l'avenue de Lavaux à Pully	13
4.	LE DÉVELOPPEMENT VERS L'INTÉRIEUR POUR DIMINUER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	14
	Révision du plan d'affectation communal de Paudex	14
	Révision du plan d'affectation communal de Belmont-sur-Lausanne	15
	Révision partielle du plan d'affectation communal de Lutry	16
	Révision des outils d'aménagement communaux de Pully	17
5.	LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS À PULLY : VERS UNE VILLE PLUS DURABLE	20
	Reconstruction de la station d'épuration de Pully	20
	Rénovation de Pully-Plage	21
6.	L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN	22
	Révision du PALM 2025	22
7.	QU'EST-CE QUE LE SDEL ?	25
8.	QU'EST-CE QUE LE PALM ?	26
9.	L'ANNÉE 2024 EN UN COUP D'ŒIL	27

1. EDITORIAL



Gil Reichen
Président du COPIL Est et Syndic de la Ville de Pully

Le Comité de pilotage du Schéma directeur de l'Est lausannois a le plaisir de vous présenter son rapport d'activités 2024 ayant pour fil rouge la thématique environnementale.

Durant l'année 2024, la plupart des projets conduits sur le secteur Est de l'agglomération l'ont été en faveur de l'environnement. De l'étude « Nature en ville » aux projets de renaturation de cours d'eau, de l'image directrice des mobilités actives et des projets de réaménagements multimodaux au projet de passerelle en faveur des modes doux, des révisions de planification aux projets d'équipements publics rénovés ou reconstruits, sans oublier la révision du PALM 2025, à toutes échelles, le souci des impacts du développement sur le substrat environnemental a été au cœur des réflexions.

Nous vous laissons le soin de découvrir plus en détails ces différents projets ainsi que le rapport de gestion en relation dans les pages qui suivent.

Le Comité de pilotage du SDEL vous souhaite une agréable lecture.

2. PLACE À LA NATURE DANS L'EST LAUSANNOIS



source : SDEL

ÉTUDE « NATURE EN VILLE »

Les communes de l'Est lausannois ont décidé de réaliser une étude portant sur la nature en ville qui permettra d'appréhender l'adaptation au changement climatique à l'échelle de l'Est lausannois et de préserver la biodiversité en milieu urbain. Prenant place dans un secteur de l'agglomération Lausanne-Morges devant accueillir un nombre important d'habitant-es dans les prochaines décennies, cette étude participera à un développement urbain de qualité en encourageant notamment le maintien et le développement des espaces verts.

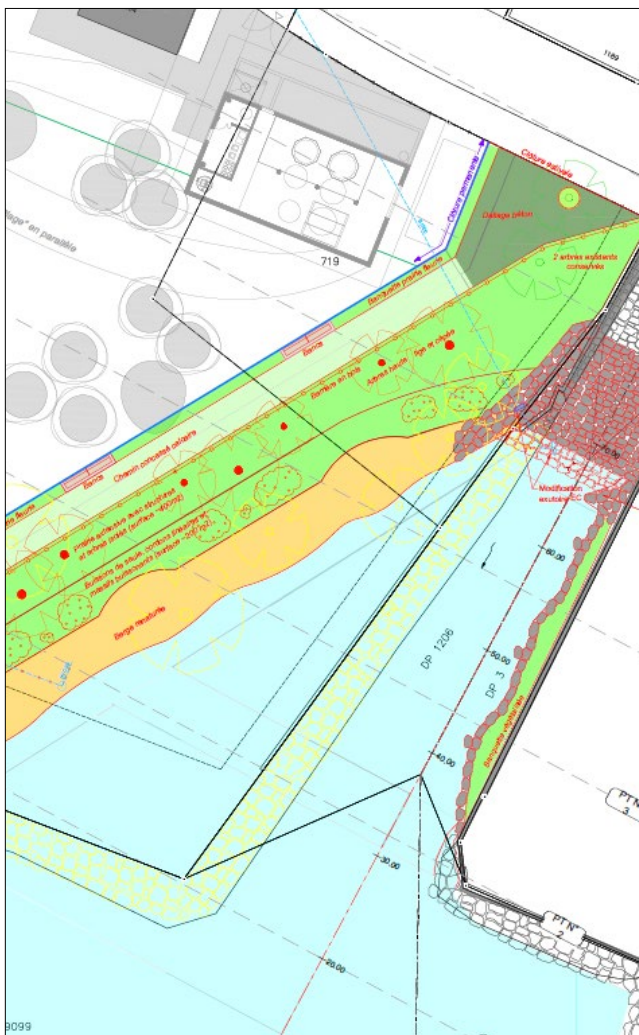
En avril 2024, un atelier a été organisé avec les communes du SDEL afin d'identifier les sujets à traiter en priorité. Cet atelier a été précédé d'une visite sur le terrain, accompagnée par une spécialiste, ayant pour but de réfléchir et d'identifier les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de biodiversité.

Cette rencontre a fait émerger les trois thématiques prépondérantes de l'étude :

- Les îlots de chaleur
- L'infrastructure écologique
- Les eaux de pluie

Lors de cet atelier, les communes ont également partagé le souhait de bénéficier d'un outil concret. Elles ont relevé l'importance de la sensibilisation et de la communication auprès de leur population qui sont ainsi devenues des volets à part entière du plan d'action de l'étude. Finalement, les rives du lac ayant été identifiées comme un secteur à enjeux, l'étude comprendra une évaluation du potentiel de revitalisation.

Sur la base de cet atelier, un cahier des charges a été rédigé et transmis aux mandataires. L'étude commencera au début de l'année 2025.



source : Ville de Pully

PROJETS DE RENATURATION

Les premières études de renaturation menées sur le cours d'eau de la Paudèze datent de plus de 10 ans. La principale mesure environnementale est la renaturation de l'embouchure qui nécessite une emprise sur la piscine de Pully-Plage. Ainsi, en coordination avec le projet de rénovation de Pully-Plage (voir p.21) et l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation, l'opportunité s'est présentée d'étudier un élargissement de l'embouchure du cours d'eau de la Paudèze et de renaturer ses berges. Cet espace naturel de grande valeur écologique fera office de refuge et de relais pour la biodiversité dans un milieu urbain.

Le projet de renaturation devrait être soumis à une enquête publique en 2025. Le montant de ces travaux est assuré à hauteur de 95% par le Canton et la Confédération. Il permet de concilier les différents enjeux présents, en termes

d'objectifs environnementaux, de sécurité hydraulique et d'espaces publics qualitatifs. Ce projet est inscrit comme mesure « environnement et énergie » dans le PALM 2025, tout comme la renaturation de l'embouchure de la Lutrive et de la Vuachère.

En ce qui concerne cette dernière, une nouvelle organisation a été mise en place en 2023 avec la commune de Lausanne afin d'étudier de nouvelles variantes de renaturation. En 2024, plusieurs options ont été analysées en tenant compte des critères de coûts, de sécurité et d'impact environnemental. La décision sur le choix d'une variante pour la Vuachère sera prise début 2025.

3. LA MOBILITÉ EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

IMAGE DIRECTRICE DES MOBILITÉS ACTIVES

Les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully ont élaboré une image directrice des mobilités actives de l'Est lausannois. Cette étude stratégique, pilotée par le bureau du SDEL avec les communes et le canton, vise à renforcer les modes actifs et à définir l'image future des mobilités piétonnes et cyclables dans les quatre communes.

Elle permet notamment d'actualiser le réseau planifié dans le projet de territoire du SDEL (2011) qui ne prévoyait alors aucune liaison Nord-Sud en raison de la topographie. Toutefois, avec la démocratisation du vélo à assistance électrique, ces liaisons sont aujourd'hui pertinentes et nécessitent de figurer sur le réseau cyclable.

Divisée en trois parties, la première phase de l'étude porte sur un état des lieux du territoire et

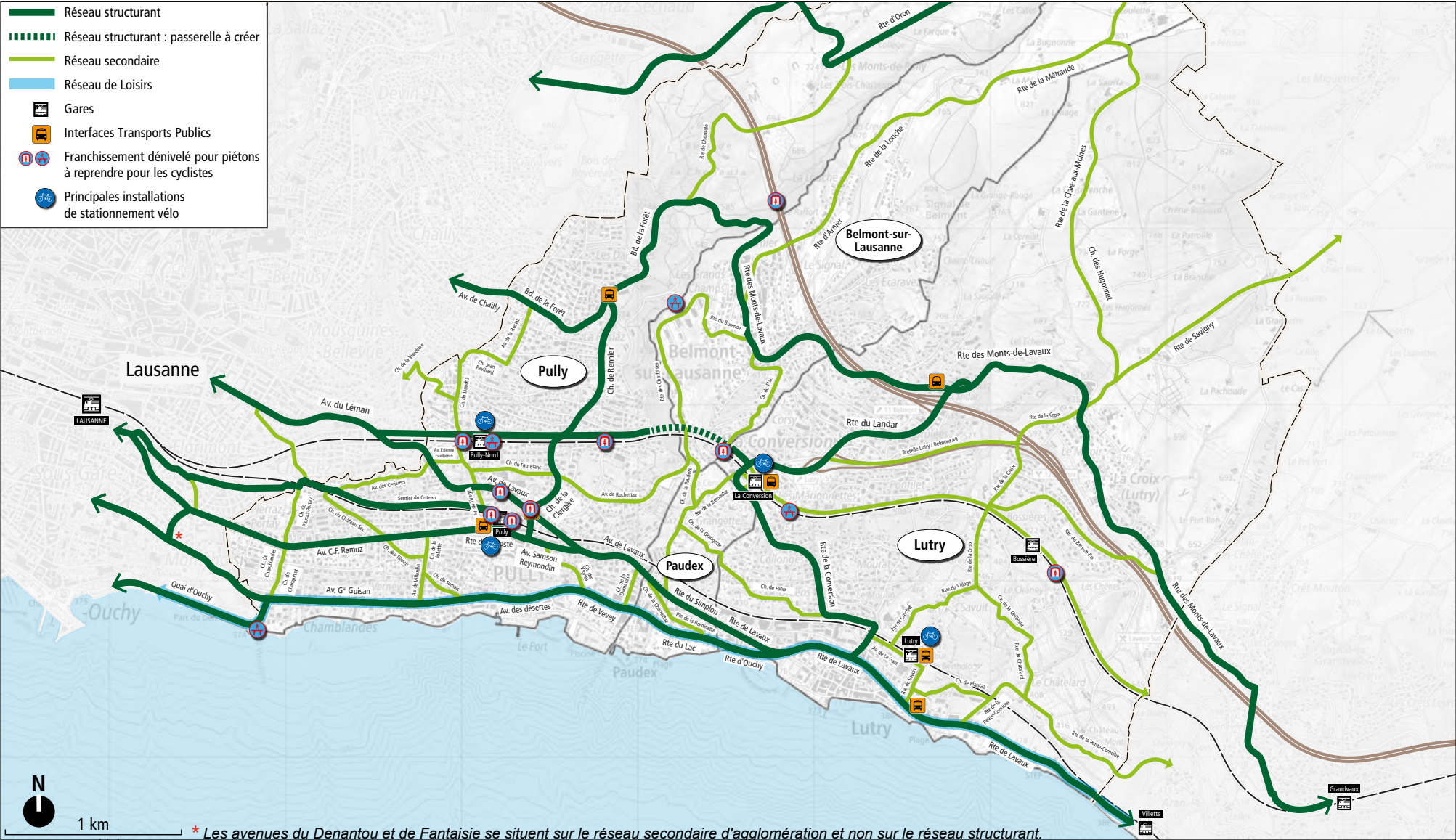
des planifications existantes (stratégie cantonale vélo, etc.). Ce diagnostic permet de mettre en évidence des constats et des enjeux liés aux mobilités actives à l'échelle du SDEL.

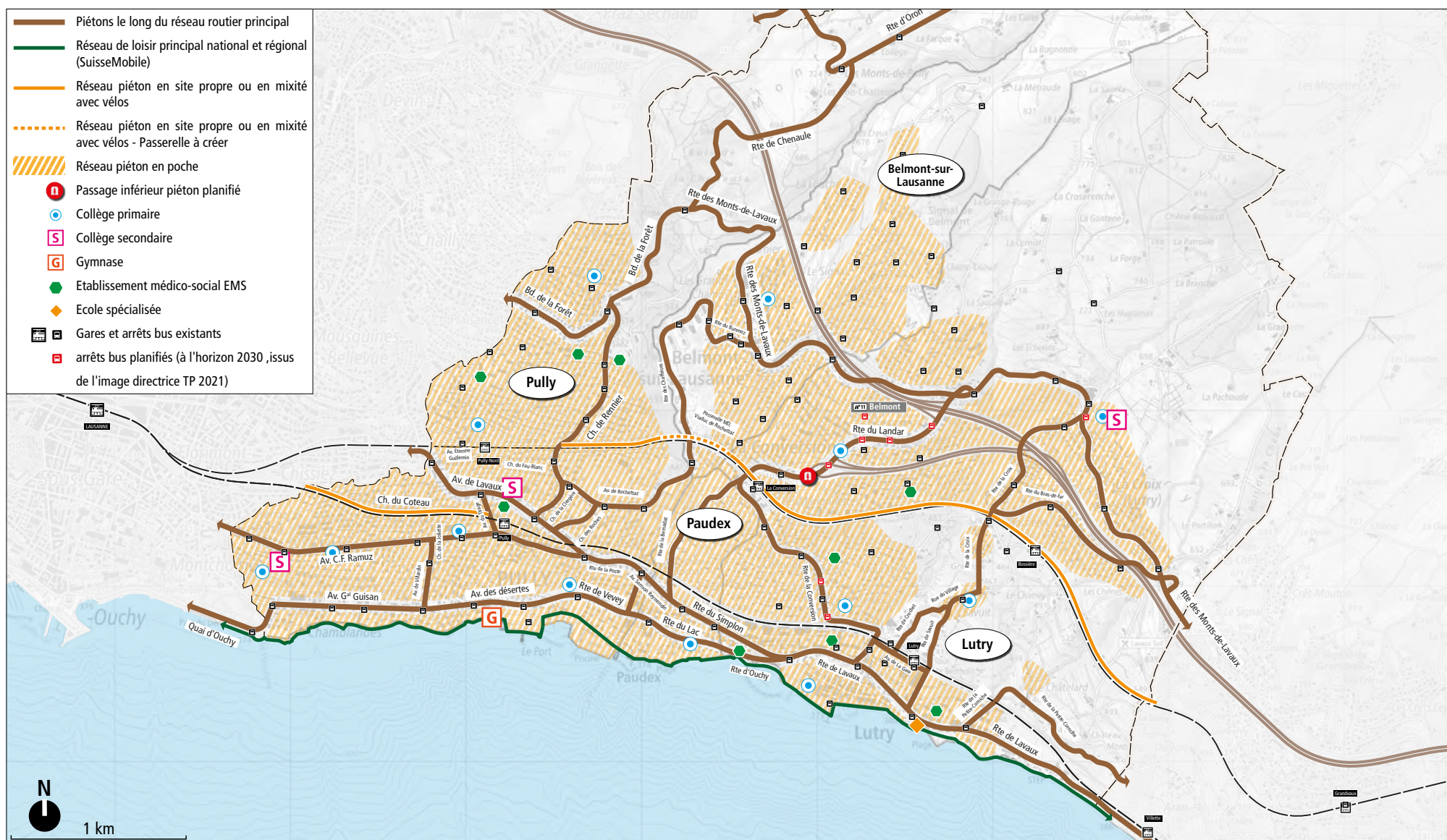
La deuxième phase se structure autour des grands objectifs que sont l'augmentation de la part modale des modes actifs, la planification d'itinéraires attrayants, sécurisés, homogènes, denses et directs, l'amélioration de la qualité des aménagements et la mise en œuvre des principes de la ville des courtes distances.

Ainsi, la stratégie propose un réseau cyclable futur (p.7) et un réseau piéton futur (p.8) à l'horizon 2045, définis sur la base des planifications existantes, des besoins de liaisons piétonnes et cyclables, et sur le potentiel de la demande. Les aménagements actuels sur ces réseaux ont été évalués, permettant ainsi d'identifier les itinéraires

nécessitant une amélioration afin de garantir la sécurité et le confort des usager·ères.

La troisième phase de l'étude s'attache à favoriser la mise en œuvre des réseaux cyclable et piéton proposés. Pour ce faire, l'étude met à disposition des fiches synthétiques sur des aménagements spécifiques tels que les zones de rencontre, la signalisation, les itinéraires alternatifs, etc. De plus, des mesures concrètes sur le territoire sont suggérées, comme la passerelle de mobilité douce sur le viaduc de Rochettaz ou l'aménagement du sentier du Coteau pour les piétons et les vélos, mesures pouvant obtenir une subvention fédérale via le projet d'agglomération.





Réseau piéton futur, source : SDEL – Image directrice des mobilités actives, 2025

Un panel de mesures de sensibilisation aux mobilités actives à l'échelle du SDEL est répertorié comme la création d'un observatoire de la mobilité permettant de suivre l'évolution des pratiques de mobilité sur le territoire ou la participation à des actions de promotion comme le défi [Cyclomania](#).

En effet, en septembre 2025, les communes de l'Est lausannois prendront part à ce défi qui a pour objectif d'encourager de manière ludique les modes de déplacement durables.



Le rapport complet est disponible [ici](#).



source : SDEL

PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LE VIADUC CFF DE ROCHETTAZ

À la suite des discussions qui se sont déroulées en 2023 entre les communes, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les CFF, une étude d'optimisation des variantes existantes et d'accompagnement au choix d'une variante d'implantation de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz a été menée afin de compléter l'étude de faisabilité de cette passerelle réalisée en 2022. Les travaux pour la construction de cette passerelle seront exécutés simultanément à la réfection du viaduc prévue par les CFF en 2028.

Cette étude a permis d'intégrer les CFF dans les discussions, de considérer les questions d'insertion paysagère et patrimoniale et de déterminer le matériau de l'ouvrage, qui sera métallique. En outre, elle propose une optimisation des

variantes (notamment une structure de passerelle plus légère) et une actualisation des coûts. Enfin, l'analyse multicritère, réalisée dans le cadre de l'étude, sert d'aide à la décision pour le choix d'une variante d'implantation.

Parallèlement, le projet de passerelle est inscrit comme mesure dans le cadre du PALM 2025, dans le but d'obtenir une subvention fédérale.

RÉAMÉNAGEMENT MULTIMODAL DE LA ROUTE DE LAVAUX À LUTRY ET DE SES ACCÈS

Le 27 mars 2023, le Conseil communal de Lutry a validé le préavis qui demandait un crédit pour financer les études relatives à l'établissement de l'avant-projet de réfection de la route de Lavaux et de ses accès. Dès lors, ledit avant-projet a pu débuter.

Il a pour objectif de réaménager et rénover :

- Le tronçon de la route cantonale de la Petite-Corniche (RC 768) compris entre le terminus de la ligne 9 des TL et la route de Lavaux ;
- Le tronçon de la route cantonale de Lavaux (RC 780) sis entre le centre commercial de la Petite Corniche et la limite avec la Commune de Paudex ;
- Le tronçon de la route cantonale d'Ouchy (RC 777) compris entre le terrain de football du Grand-Pont et la limite avec la Commune de Paudex.

Pour ce faire, les mandataires et les services techniques lutriens ont développé différentes variantes qui ont été soumises à une évaluation multicritère. Les variantes retenues ont ensuite été présentées et discutées avec la Municipalité. Elles ont ensuite été débattues au sein d'un groupe de consultation constitué de représentants du Conseil communal, et au besoin complétées ou adaptées.

Une fois ces variantes arrêtées, les prémices de l'avant-projet ont été discutées avec :

- Des représentants des TL ;
- Des représentants de la division planification et de l'unité vélo de la DGMR ;
- La voyère et l'inspecteur de la signalisation chargés de l'arrondissement centre au sein de la DGMR.

Fin 2024, les plans et études préliminaires relatifs à l'avant-projet de réaménagement de la route de Lavaux et ses accès ont été finalisés.

Cette mesure de mobilité, potentiellement éligible à un cofinancement fédéral, a été inscrite dans le PALM 2025 afin d'être réalisée entre 2028 et 2032.



source : Avant-projet de la route de Lavaux à Lutry



source : Ville de Pully

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LAVAUX À PULLY

Le 20 novembre 2024, le Conseil communal de Pully a refusé d'adopter les plans du projet de réaménagement de l'avenue de Lavaux (PP8), qui avaient été mis à l'enquête du 22 octobre au 22 novembre 2021.

Pour rappel, les objectifs du projet prévoyaient notamment la mise à double sens de l'avenue du Tirage, le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus (regroupement des lignes n° 9, 47 et 49), de doter l'avenue de Lavaux d'un réseau cyclable actuellement inexistant et de créer des espaces publics de qualité.

Les orientations que visait le PP8 doivent maintenant être revues, notamment autour des trois axes de développement suivants : mobilité et espaces publics, chauffage à distance et réseau d'évacuation des eaux. Une stratégie à ce sujet est en cours d'élaboration sous le pilotage de la direction des travaux et des services industriels.

4. LE DÉVELOPPEMENT VERS L'INTÉRIEUR POUR DIMINUER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE PADEX

Après de nombreuses péripéties et un recours finalement rejeté par la Cour de droit administratif et public (CDAP), le nouveau plan d'affectation communal (PACom) de Paudex est entré en vigueur le 12 novembre 2024 sur l'ensemble de la commune. Dès lors, les nouveaux projets peuvent être autorisés en conformité avec les règles du nouveau plan d'affectation, sans plus avoir à suivre celles, parfois désuètes, de l'ancien plan général d'affectation (PGA).

Le territoire communal étant limité, le PACom prévoit de quasiment doubler sa population en développant vers l'intérieur. Les premiers projets concrets arrivent, avec notamment la transformation de la station-service, au-dessus de laquelle 10 logements destinés à la location seront créés sur 4 étages. D'autres projets, en cours d'élaboration, vont principalement renforcer l'offre en logements.

Dans tous les cas, la commune de Paudex veille à ce que les projets s'intègrent harmonieusement dans le contexte existant. Il s'agit notamment de :

- préserver les espaces verts et l'arborisation ;
- prévoir des places de jeux, un système de gestion des déchets et du stationnement pour les différents moyens de transport ;
- offrir une bonne accessibilité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Composer avec ces différents enjeux demande une pesée d'intérêts, en particulier sur une commune largement bâtie comme celle de Paudex.



source : SDEL



source : Jean-Michel Zellweger

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le plan d'affectation communal (PACom) de Belmont-sur-Lausanne vise le développement vers l'intérieur en accueillant des habitant-es sans ouvrir de nouvelles zones constructibles mais en augmentant les droits à bâtir. Le 7 mars 2024, le PACom a été adopté par le Conseil communal et les réponses aux oppositions, proposées par la Municipalité, ont été approuvées.

En vue de procéder à la légalisation du PACom, la Municipalité a envoyé le dossier à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) fin mars 2024. Le 11 novembre, la DGTL a fait part de sa détermination et a demandé la modification du dossier, notamment le dézonage de quelques parcelles constructibles et des adaptations de forme dans le règlement.

Par courrier du 20 décembre, la Municipalité a décidé de ne pas effectuer les modifications demandées et de maintenir sa demande d'approbation. Pour l'heure, la Commune est dans l'attente de la décision cantonale.

RÉVISION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE LUTRY

Suite à la mise à l'enquête publique du dossier de révision partielle du plan d'affectation communal (PACom I) en 2022, une séance s'était tenue en 2023 avec Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'État et Conseillère d'État en charge du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS). Durant cette séance, les discussions ont porté sur les principaux sujets d'opposition, à savoir le périmètre du futur PAC n°363 Lavaux (dossier soumis à enquête publique par le Canton en 2019, et toujours en traitement au niveau du Grand Conseil) et les mesures de protection découlant de l'instauration d'une nouvelle zone agricole protégée dans la partie nord du territoire communal.

Des opérations d'adaptation du dossier de révision du PACom I avaient été initiées en fin d'année 2023 et ce dernier a été soumis pour examen

préalable complémentaire auprès des services de l'État le 29 janvier 2024. Le rapport d'examen préalable complémentaire a été rendu à la Commune le 3 octobre. Suite à une séance de clarification, certains points sont encore en discussion avec les instances cantonales concernées. Une mise à l'enquête complémentaire interviendra dans le courant de l'année 2025.



source : Jean-Michel Zellweger



source : Ville de Pully

RÉVISION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX DE PULLY

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Débutés au mois de juin 2023 par une phase de diagnostic, les travaux de révision du plan directeur communal (PDCom) se sont poursuivis durant toute l'année 2024 avec la définition des enjeux, des orientations stratégiques et des mesures.

Plusieurs séances de « workshops », impliquant les services de la Ville concernés ainsi que la Commission permanente d'urbanisme du Conseil communal (CPU) et la Commission consultative d'urbanisme (CCU), ont permis de nourrir la révision du PDCom. Ces séances ont été complétées au mois de mai par un atelier participatif avec trois classes du collège Arnold Reymond, puis au mois de juin par un atelier participatif, ouvert à l'ensemble de la population, auquel toutes les associations et sociétés locales de Pully ont également été conviées.

La matière récoltée durant l'année est en cours de synthèse et complétée par le travail des mandataires spécialisés. La première version du PDCom sera réalisée dans le courant du premier semestre 2025.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Le travail de révision du plan d'affectation communal (PACom) a débuté en 2024 par l'évaluation des dossiers reçus dans le cadre de l'appel d'offres publié à la fin de l'année 2023. Suite à l'attribution du mandat, le projet a démarré au printemps.

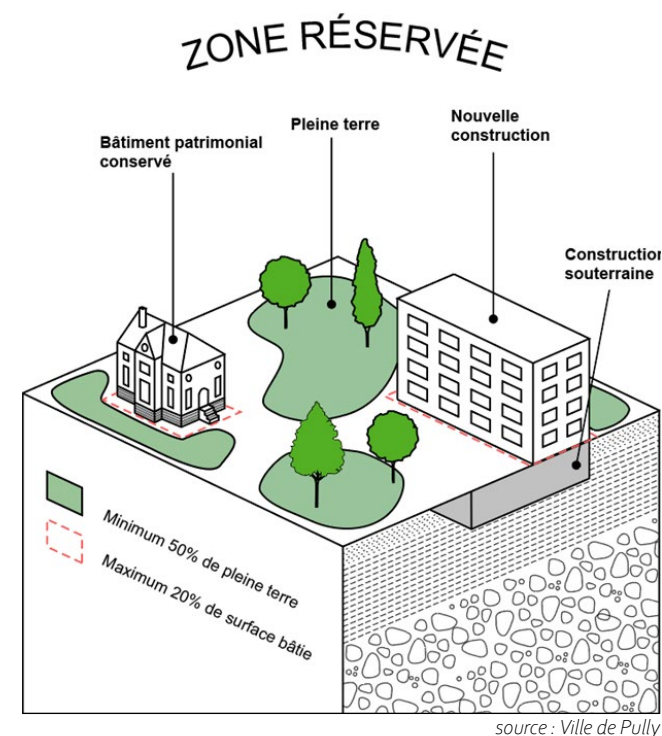
Une première phase de diagnostic s'est déroulée jusqu'à l'été et a abouti à l'envoi d'un dossier d'examen préliminaire à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Une phase d'avant-projet du PACom s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. En parallèle, le Canton a rendu un préavis préliminaire positif. Le projet sera consolidé jusqu'à l'envoi du dossier à l'examen préalable, en 2025.

MISE EN PLACE D'UNE ZONE RÉSERVÉE

En attendant la fin des travaux de révision du PACom, lesquels prendront encore plusieurs

années, la Municipalité a décidé de mettre en place une zone réservée. Son instauration a pour objectif de limiter la constructibilité des terrains à bâtir, jusqu'à la mise en vigueur du nouveau PACom et de son règlement, par le biais de deux dispositions : l'introduction d'un coefficient de pleine-terre minimal de 50% dans les nouveaux projets de constructions et l'obligation de conservation du patrimoine bâti d'importance locale recensé en note *3* par le Canton (voir dessin de principe ci-contre).

Élaboré durant le deuxième semestre 2023, le dossier a été transmis à la DGTL pour examen préalable. Cette dernière a statué positivement sur le projet sous réserve de quelques adaptations, lesquelles ont pu être apportées après l'organisation d'une séance de clarification. Le dossier finalisé sera déposé à l'enquête publique au premier semestre 2025.





source : Ville de Pully

PLAN D'AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Le secteur « Claire-Fontaine II » fait l'objet de réflexions urbanistiques depuis plusieurs années. Sa transformation passe notamment par la révision de l'ancien plan d'affectation, en vigueur depuis 1968.

Le projet de PA « Claire-Fontaine II » a été finalisé début 2024 pour intégrer les remarques formulées par les services cantonaux lors de l'examen préalable. Il a fait l'objet d'une séance publique d'information le 13 mai 2024 avant d'être soumis à l'enquête publique entre le 15 mai et le 15 juin 2024.

Le dossier ayant suscité des oppositions, plusieurs séances de conciliation ont été organisées dans le courant du mois de septembre. Le plan d'affectation sera soumis au Conseil communal pour adoption en avril 2025.

5. LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS À PULLY : VERS UNE VILLE PLUS DURABLE



source : Ville de Pully

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE PULLY

La Ville de Pully exploite depuis 1969 une station d'épuration (STEP) près de l'embouchure de la Paudèze. Cette usine, qui traite les eaux usées des 22'500 habitant-es des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, a plus de 50 ans. Vieillissante, elle ne répond plus aux normes et doit impérativement être rénovée. Ce projet est inscrit comme mesure dans le volet « environnement et énergie » du PALM 2025.

Comme les nouvelles lois sur la protection des eaux l'exigent désormais, la nouvelle STEP éliminera beaucoup mieux l'azote et les micropolluants contenus dans les eaux usées. Ces substances, présentes dans les cosmétiques ou les médicaments par exemple, affectent gravement la faune et la flore. La nouvelle STEP de Pully, dont la modernisation est indispensable, protégera ainsi mieux le lac Léman et notre environnement.

Le plan d'affectation « Les Gais-Cottages II », comprenant la STEP, a été initié en 2023 afin d'adapter les dispositions réglementaires en vigueur et les rendre compatibles à la réhabilitation de l'installation. L'élaboration du dossier est ainsi étroitement coordonnée avec les études d'avant-projet de la STEP pilotées par la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) de la Ville de Pully.

Le projet de plan d'affectation et son règlement ont été finalisés durant l'année 2024 afin de transmettre le dossier à l'examen préalable au premier semestre 2025.

*Photomontage © Ville de Pully*

RÉNOVATION DE PULLY-PLAGE

Voici presque 50 ans que la population de Pully, et plus largement de l'agglomération, profite de Pully-Plage. Situé dans le parc d'agglomération des rives de l'Est lausannois, ce secteur est inscrit comme polarité d'équipements collectifs de loisirs dans le PALM 2025.

Les installations n'étant plus aux normes et montrant des signes d'usure, un projet prévoit la rénovation complète des bassins. Ces derniers seront chauffés par une installation provisoire alimentée aux pellets, puis raccordée dans un second temps au système de chauffage à distance. Une bâche sera installée sur les bassins durant la nuit afin de limiter la déperdition thermique. Tous les bâtiments seront équipés de panneaux solaires. Un nouveau bâtiment accueillant toute la technique verra le jour à l'est. Le restaurant actuel sera remplacé par une nouvelle construction moderne alors que les édicules, faisant partie du patrimoine architectural à conserver, feront l'objet de travaux légers de remise en état.

En 2024, le plan d'affectation et le permis de construire ont été soumis aux instances cantonales pour examen préalable.

6. L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN

RÉVISION DU PALM 2025

Le Comité de Pilotage du PALM a décidé de déposer un projet d'agglomération de 5^e génération (PALM 2025) en vue d'obtenir des cofinancements fédéraux pour les mesures de mobilité dont la réalisation est prévue entre 2028 et 2032. Le projet s'appuie sur le PALM 2016, les études et les projets menés depuis lors à l'échelle communale, intercommunale et sur le périmètre compact de l'agglomération (26 communes).

Le PALM 2025 consolide et approfondit le projet de territoire développé dans les générations précédentes (voir la carte en p.23). Décrivant l'agglomération à l'horizon 2040, ce projet vise la préservation et la valorisation des espaces naturels structurants, le développement différencié et de qualité des territoires et l'optimisation des réseaux de connexion, que ce soit entre ces territoires ou avec l'extérieur.

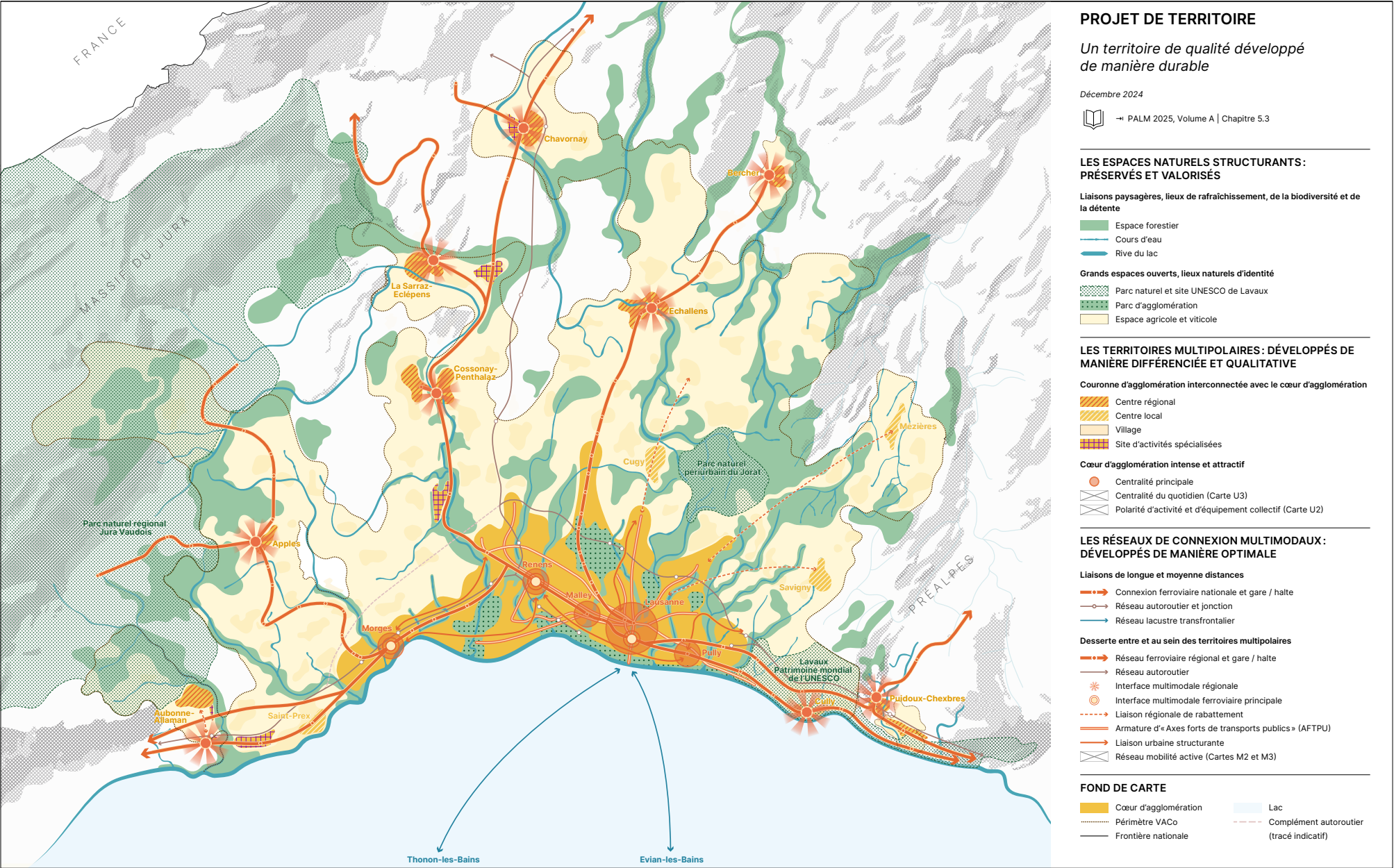
Afin de mettre en œuvre le projet de territoire, le PALM 2025 propose des stratégies et des mesures de mobilité, d'urbanisation, de paysage, d'environnement et d'énergie, tout en intégrant des objectifs de durabilité pour répondre aux enjeux climatiques.

S'intégrant dans la stratégie développée par le PALM 2025, le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) a inscrit 30 mesures :

- 1 mesure paysage : le parc d'agglomération des rives de l'Est lausannois, qui découle du Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives (2023) ;
- 6 mesures environnement et énergie, comme les projets de renaturation des cours d'eau (Vuachère, Paudèze, Lutrive) ou le projet de reconstruction de la STEP intercommunale ;

- 15 mesures urbanisation, comprenant la révision des plans d'affectation communaux (PACom) et l'élaboration de plans d'affectation (PA) ;
- 8 mesures mobilité, comme le projet intercommunal de passerelle de mobilité active sur le viaduc de Rochettaz ou encore le réaménagement multimodal des routes cantonales RC 777 et 780 à Lutry.

Par ailleurs, le Bureau technique du SDEL a largement contribué à l'élaboration du volet « environnement et énergie », en accompagnant le mandataire en charge de la thématique.



En juin 2024, une première version du rapport a été mise en consultation pendant un mois auprès de l'ensemble des partenaires du PALM : représentants techniques et politiques des schémas directeurs, des communes, des associations régionales, des prestataires de transport et des services de l'État.

Les communes avaient notamment pour mission d'identifier les éventuels points bloquants avec leur stratégie ou planification communale via un formulaire de consultation. En septembre 2024, ce sont les services cantonaux qui ont été consultés.

Le 20 novembre 2024, la Conférence d'agglomération marquait le début de la consultation publique qui se déroulait jusqu'au 31 décembre 2024. Cette deuxième version du rapport, publiée sur internet durant toute la durée de la consultation, a offert l'opportunité à toute la population de se prononcer par le biais d'un questionnaire. Le rapport de la consultation publique est intégré dans le volume A1 du PALM 2025.

Après les derniers ajustements du document, le PALM 2025 sera transmis à la Confédération en mars 2025.

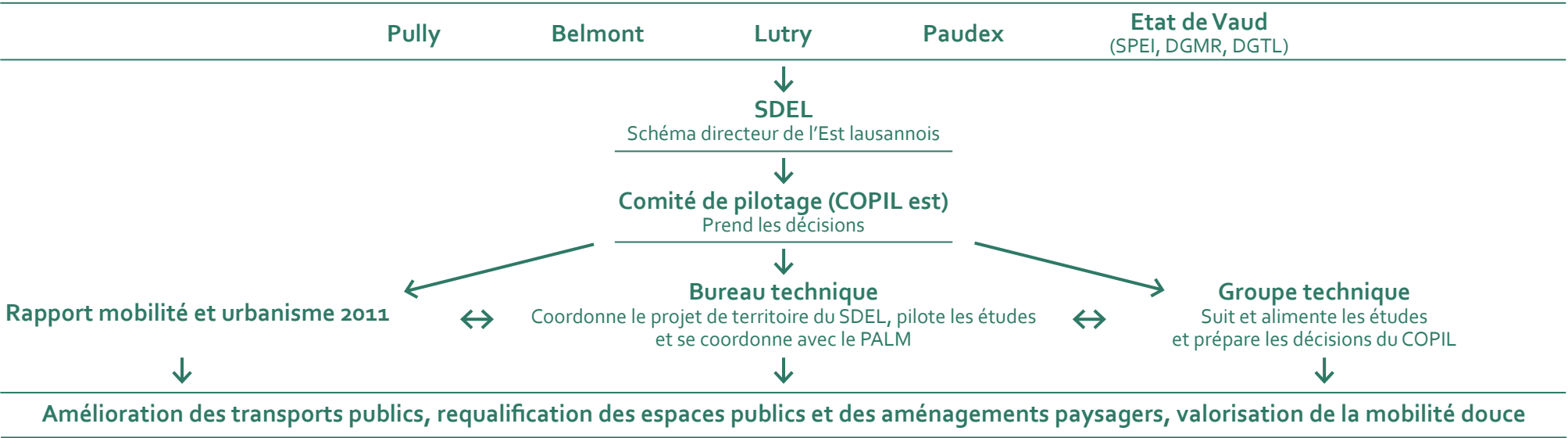


Conférence d'agglomération pour le lancement de la consultation publique © Sébastien Bovy – photographisme.ch

7. QU'EST-CE QUE LE SDEL?

Le Schéma directeur de l’Est lausannois est une structure de collaboration intercommunale. Le territoire de l’Est lausannois est l’un des cinq secteurs du PALM, le projet d’agglomération Lausanne-Morges.

Le SDEL regroupe des politiques, des urbanistes, des géographes, des architectes, ou encore des ingénieur-es. Ensemble, ces professionnel·les du territoire imaginent l’avenir de l’Est lausannois.



2007
Pour s’accorder sur une vision globale et coordonner leurs développements, les quatre communes s’unissent et créent le SDEL en 2007. Le bureau technique du SDEL ouvre en 2010.

2011
Le SDEL publie le rapport « Mobilité et urbanisme ». Ce document fondateur pose un diagnostic de la situation actuelle, définit un concept de mobilité et d’urbanisme, et identifie les stratégies et les projets à mettre en œuvre. En bref, c’est le projet de territoire de l’Est lausannois.

Le SDEL se compose de trois groupes, qui interviennent chacun à leur niveau. De leur collaboration naissent des stratégies et des projets de développement intercommunaux.

8. QU'EST-CE QUE LE PALM ?

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) vise à coordonner le développement urbain avec la mobilité, le paysage et l'environnement sur tout le territoire de l'agglomération. Il rassemble le SDEL et ses cousins des quatre coins du territoire : le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), le SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois), le SDCL (Schéma directeur Centre Lausanne) et le SDRM (Schéma directeur de la région morgienne). Ensemble, ils déclinent les orientations stratégiques établies par le projet d'agglomération global, assurant ainsi la cohérence du développement de toute la région.

Le PALM en chiffres :

66 km²

de territoire

26 communes

regroupées en 5 schémas directeurs



source : Jean-Michel Zellweger

9. L'ANNÉE 2024 EN UN COUP D'ŒIL

Est lausannois

35'792

habitant·es à Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully
(31.12.2024, StatVD)

11

lignes de bus

5

gares CFF

46

km d'itinéraires pédestres inaugurés en 2020

72%

des trajets se font en voiture dans l'agglomération Lausanne-Morges
(Microrecensement mobilité et transports, ARE, 2021*)

* année COVID

Le SDEL

2024 est l'année :

- de la finalisation de la révision du PALM 2025 ;
- de la finalisation de l'Image directrice des mobilités actives ;
- du lancement de l'étude « Nature en ville » ;
- de la finalisation de l'avant-projet de réaménagement de la route de Lavaux à Lutry ;
- de la réalisation de la mesure d'urbanisation du PACom de Paudex ;
- du lancement de la mesure d'urbanisation du PACom de Pully.

52'700'000 CHF

montant total des mesures de mobilité inscrites par les communes du SDEL dans le PALM 2025 pour lesquelles une demande de cofinancement fédéral (30 à 50%) a été déposée

2,7

postes de travail au sein du bureau du SDEL

20

profils collaborent aux projets du SDEL et y apportent leur expertise - politiques, urbanistes, ingénieur·es, architectes, paysagistes, économistes, chargé·es de communication, technicien·nes, personnel administratif, etc.

Rapport de gestion Comptabilité du SDEL

Fonctionnement du bureau technique

	Comptes 2023	Comptes 2024
Communes	Fr. 299'388.00	Fr. 324'288.00
Canton	Fr. 105'845.00	Fr. 114'120.00
Total	Fr. 407'812.00	Fr. 438'508.00

Chantiers d'études

	Comptes 2023	Comptes 2024
Communes	Fr. 49'344.20	Fr. 76'311.00
Canton	Fr. 66'148.55	Fr. 11'006.50
Total	Fr. 115'492.75	Fr. 87'317.50

Ressources humaines (Bureau technique)

Années ETP (équivalent temps plein)

2012	1.1
2013	1.2
2014	1.2
2015	1.2
2016	1.6
2017	1.9
2018	2.0
2019	1.9
2020	1.8
2021	2
2022	1.5
2023	2.4
2024	2.7
2025	2.7 (prévision)

Contribution à la rédaction

Nicolas Bolomey, adjoint au chef de service, Direction des travaux et des services industriels
Ville de Pully

Vincent Chardonens, adjoint au chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ville de Pully

Andrea Da Campo, chef de service des infrastructures
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Jean-François Spring, conseiller municipal
Commune de Paudex

Noémie Urfer, déléguée à la mobilité, Service de la mobilité
Commune de Lutry

Caroline Valeiras, cheffe de service, Aménagement du territoire et bâtiments
Commune de Lutry

Bureau technique du Schéma directeur de l'Est lausannois

